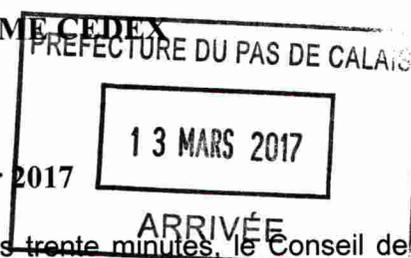


# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 – 012 du 13 février 2017



L'an deux mil dix-sept, le lundi 13 février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 02 février 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – V. HERMANT – G. WATSON – J. LE CERF – D. LEVESQUE – N. GOUBET – M.-F. TETARD – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Ch. TABARY – E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – J.-N. MENAGE – F. SELIER – M. REBOUT – E. BURDIK – B. DUVERGÉ – L. ANTINORI – D. BASSEUX – G. TRANNIN – J.-F. DERCOURT – P. WELELE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE -

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

Mme M.F. TETART, absente et excusée, a été suppléée par M. F. BAILLEUL

M. J.-F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. ARNOULD

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-Ch. DERUE.

**Objet : Environnement – Adhésion au Syndicat Mixte SOMME AMEVA**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les modifications apportées aux statuts de l'Intercommunalité du Sud Artois suite à la promulgation de la loi NOTRÉ et plus particulièrement la prise de compétence de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations par l'Intercommunalité

Monsieur le Président précise ensuite la particularité géographique du territoire intercommunal situé aux confins du plateau de l'Artois qui répartit les communes entre plusieurs schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). C'est ainsi que des communes se retrouvent dans le SAGE de la Sensée, d'autres dans le SAGE de l'Escaut, d'autres dans le SAGE de l'Authie et enfin pour les communes d'Achiet-le-Petit, Beaulencourt, Gommecourt, Le Sars, Ligny-Thillois, Martinpuich, Puisieux et Warlencourt-Eaucourt dans le SAGE de la Somme Aval et pour les communes de Bus, Léchelle, Le Transloy, Morval, Neuville-Bourjonval, Rocquigny et Ytres dans le SAGE de la Haute Somme.

Monsieur le Président indique qu'une réflexion est portée par le Syndicat Mixte SOMME AMEVA pour fédérer les deux SAGE de la Somme Aval et de la Haute-Somme permettant de réunir l'ensemble du bassin hydrographique.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à la demande du Syndicat Mixte pour représenter par substitution les communes de l'Intercommunalité du Sud Artois qui sont inscrites dans les deux SAGE précités.

Monsieur le Président donne lecture des statuts du Syndicat Mixte

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'adhésion de l'Intercommunalité du Sud Artois au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Somme AMEVA pour le compte des communes d'Achiet-le-Petit, Beaulencourt, Gommecourt, Le Sars, Ligny-Thillois, Martinpuich, Puisieux et Warlencourt-Eaucourt situées sur le bassin versant du SAGE de la Somme Aval et pour le compte des communes de Bus, Léchelle, Le Transloy, Morval, Neuville-Bourjonval, Rocquigny et Ytres situées sur le bassin versant de la Haute Somme ;
- d'approuver les statuts du Syndicat Mixte SOMME AMEVA ;
- de désigner Monsieur Dominique DELEPLACE, Maire de Ligny-Thillois, Conseiller Communautaire titulaire, pour représenter l'Intercommunalité du Sud Artois dans les instances du Syndicat Mixte ainsi constitué.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 13 Février 2017 et transmission en Préfecture le 13 février 2017.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 13 février 2017 et transmission  
en Préfecture le 13 février 2017.*

Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL.**



Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL.**



**2017-012 - 13/02/2017**

*Adhésion au Syndicat Mixte  
Somme Ameva.*